

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CL120

présenté par
Mme Faucillon et Mme K/Bidi

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	0	1
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	0
Sécurité civile	0	0
Création d'un organisme indépendant pour enquêter sur les plaintes contre les agents de la force publique (<i>ligne nouvelle</i>)	1	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent l'instauration d'un véritable contrôle, indépendant, de la police et la suppression de l'IGPN et de l'IGGN qui seront remplacées par une autorité indépendante rattachée au Défenseur des droits.

Ils proposent également que les enquêtes judiciaires concernant des faits de violence policière soient systématiquement dépayées dans un autre parquet.

En effet, de nombreux avocats ont constaté que sur ces affaires particulièrement, les enquêteurs ne s'investissent pas de la même manière que pour les autres procédures car ils doivent enquêter sur leurs propres collègues. Par ailleurs, les relations professionnelles entre procureurs et policiers sont quotidiennes. Il est donc extrêmement délicat pour un procureur de juger objectivement une affaire visant des policiers avec lesquels il travaille chaque jour. Changer de juridiction dans ce cas de figure permettrait donc d'éviter les soupçons de collusion entre l'ensemble des membres du paysage judiciaire et policier.

Tel est le sens de cet amendement d'appel.

Contraints par les règles de recevabilité financière prévues à l'article 40 de la Constitution et pour assurer la recevabilité financière de cet amendement, les rédacteurs de cet amendement :

- abondent le programme nouvellement créé "Création d'un organisme indépendant pour enquêter sur les plaintes contre les agents de la force publique" de 1 euro
- baissent de 1 euro l'action 6 "Commandement, ressources humaines et logistique" du programme 177 - "Police nationale"